



GUIDE DES DISPOSITIFS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX



DELEGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPEENNES
INTERNATIONALES ET A LA COOPERATION

Guide des dispositifs européens et internationaux

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

1. Rechercher un partenaire /Développer un partenariat

Pour mettre en place tout projet d'échange, il est nécessaire d'être en mesure de trouver des établissements partenaires.

Publics cibles

Tous les établissements scolaires publics et privés du 2nd et 1er degré

Objectifs

- Développer des projets à distance,
- Développer la maîtrise de la langue,
- Permettre l'ouverture sur le monde,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté,

Modalités

La DAREIC tient à jour une liste d'établissements en recherche de partenaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Les contacts personnels et privés sont très souvent des sources à exploiter en profondeur. De même, au sein des établissements les différentes équipes éducatives peuvent connaître des éventuels partenaires.

Il convient également de penser à l'environnement éducatif, (les membres du Conseil d'Administration, les parents d'élèves, les associations) et aux collectivités territoriales.

Il existe un certain nombre de bases de données européennes dans lesquelles il est aisé de s'inscrire afin de trouver des partenaires :

- E-twinning
- European Schoolnet
- Partbase
- Global Gateway, en partenariat avec le British Council
- Agence Europe éducation formation France
- Base de données : site norvégien pour la coopération internationale

Les séminaires de contact sont également une possibilité pour rencontrer de futurs partenaires. Il s'agit de rencontres axées sur un thème particulier au cours desquelles il est possible de rencontrer des collègues d'établissements européens intéressés par le lancement d'un projet.

Les correspondances scolaires : Du fait du développement très rapide des TICE, il devient aujourd'hui très aisé de développer des projets de coopération entre établissements à distance. Les

élèves peuvent ainsi se rencontrer via le web et échanger sur un thème commun. Pour ce faire différents types d'activités sont proposées :
e-twinning, qui permet une correspondance rapide par internet entre établissements. La majorité des sites de base de données proposent des possibilités de correspondance scolaire.

Partenaires

Consultez le site à la rubrique "recherche de partenaires" Vous pouvez également adresser un courrier électronique à la DAREIC en précisant le type de projet pédagogique envisagé, le thème du projet, la tranche d'âge des d'élèves concernés, le ou les pays recherchés.

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr.

Rechercher un partenaire /Visites préparatoires et séminaires de contact

Les visites préparatoires, financées par l'Union européenne, permettent d'aller à la rencontre des partenaires européens afin de monter avec eux le dossier de candidature à un projet de partenariat faisant partie de l'un des programmes européens : Comenius, Leonardo ou Erasmus. Les séminaires de contact offrent des occasions de rencontrer de futurs partenaires européens, intéressés par une thématique commune.

Publics cibles

Tous les personnels des 1er et 2nd degrés : enseignement, éducation, direction, orientation, inspection ...

Objectifs

- Rencontrer des partenaires européens ;
- Initier un projet de partenariat (Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus).

Modalités

Visites d'études :

- durée : 5 jours maximum, permet le déplacement d'une personne par établissement (deux dans des cas dûment justifiés) et comporte un programme de travail détaillé
- dépôt des candidatures à tout moment, 6 semaines au moins avant la date prévue du déplacement – et obligatoirement en amont du dépôt de projet ;
- Retrait du dossier en ligne, sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>)

Séminaires de contact :

- chaque séminaire de contact est ciblé sur une thématique et dure 3 ou 4 jours ;
- la plupart des séminaires de contact se déroulent en anglais ;
- ils se déroulent de septembre à décembre, en amont de la date limite de candidature à un partenariat scolaire ;

Consulter la liste des séminaires sur le site <http://www.europeeducationformation.fr/comenius-partenariatsseminaires.php>

Retrait du dossier en ligne, sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>).

Contact à la DAREIC : Gilles Tallet: gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

Mettre en place un appariement

L'échange scolaire permet à un groupe d'élèves français et étrangers de se rencontrer dans le pays du partenaire sur la base de la réciprocité. Il s'appuie sur un travail conjoint sur un thème défini en concertation et appelant la participation des deux groupes d'élèves.

Il ne se limite pas à un voyage à l'étranger.

Il se décline en activités pédagogiques organisées avant, pendant et après le voyage.

Les rencontres sont destinées, en particulier, à la mise en commun des résultats.

Dès la conception du projet, les modalités d'évaluation sont définies.

L'établissement peut s'il le souhaite demander un appariement.

Publics cibles : Tous les établissements scolaires publics et privés du 2nd et 1er degré

Objectifs

- Développer des projets à distance,
- Développer la maîtrise de la langue,
- Permettre l'ouverture sur le monde,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté,

Modalités

Un appariement est une forme de jumelage entre une école ou un établissement scolaire français et un établissement partenaire étranger.

Un appariement ne s'établit pas sur la base de relations circonstanciées, par exemple pour un court séjour de découverte à l'étranger.

Il suppose une volonté réciproque d'instaurer un partenariat durable autour d'une véritable coopération éducative. Il n'implique pas d'obligation de mobilité mais peut consister en des échanges d'information, de courriers, de productions d'élèves, par exemple.

Dispositifs réglementaires : circulaire 79-353 du 19 octobre 1976 et 89-122 du 23 mai 1989.

Pour l'homologation de ce partenariat, vous devez adresser à notre service le formulaire de demande d'appariement (sur le site) et l'établissement partenaire doit fournir un formulaire renseigné (qu'il peut demander à l'autorité éducative dont il dépend) ou, au moins, une fiche descriptive détaillée de l'établissement avec la signature du chef d'établissement.

L'homologation définitive de l'appariement, jusqu'alors considéré comme «en cours», sera prononcée, après réponse des autorités étrangères, par le Recteur de l'Académie qui en adressera notification au chef d'établissement.

Selon les pays, le délai de réponse est plus ou moins long.

Partenaires

Vous avez déjà un partenaire identifié : adresser votre formulaire de demande d'appariement à la Dareic (voir site Europe et international).

Vous n'avez pas de partenaire : contacter la Dareic. Dans le cadre des accords de coopération de l'académie, la DAREIC peut adresser une demande de partenaires aux autorités éducatives partenaires. Par ailleurs, une liste de partenaires est disponible sur le site dans recherche de partenaires

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr

2. Échanger à distance

Du fait du développement très rapide des TICE, il devient aujourd'hui très aisé de développer des projets de coopération entre établissements à distance. Les élèves peuvent ainsi se rencontrer via le web et échanger (des travaux, des documents, des points de vue, ...) sur un thème commun.

Publics cibles

Tous les établissements scolaires publics et privés du 1er et 2nd degré

Objectifs

- Développer la maîtrise de la langue maternelle et des langues étrangères
- Permettre l'ouverture sur le monde
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté

Modalités

- **E-twinning** : vise à encourager les jumelages électroniques entre établissements scolaires et à promouvoir l'actualisation des compétences professionnelles des enseignants et des formateurs dont l'utilisation pédagogique et collective des TIC. Professeurs et élèves utilisent Internet pour travailler ensemble au delà des frontières. Ils coopèrent, échangent des informations et partagent des supports d'apprentissage.
Site : <http://www.etwinning.fr>
- **Global Gateway** : en partenariat avec le British Council. Un réseau qui permet aux écoles de trouver des Partenariats scolaires.

Partenaires

- CRDP. N'hésitez pas à prendre contact avec le CDDP pour de plus amples renseignements contacter M Ronald BLIN.
- British Council - Global Gateway : <http://www.globalgateway.org.uk>

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr.

ronald.blin@ac-dijon.fr

3. Réaliser un voyage pédagogique collectif

Il existe différentes sortes de voyages :

- Déplacements d'une journée effectués par un groupe d'élèves et son encadrement hors des locaux de l'établissement scolaire
- Déplacements pédagogiques comportant au moins une nuitée effectués par un groupe d'élèves et son encadrement hors des locaux de l'établissement scolaire
- Voyages européens et internationaux en dehors du cadre des échanges

Publics cibles

Tous les établissements scolaires

Objectifs

- Encourager l'apprentissage de la langue
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.

Modalités

D'une façon générale, seuls les échanges permettent d'envisager une aide complémentaire (dans le cadre du C.A de l'établissement ou versée par des organismes complémentaires) ; les voyages en sont donc exclus.

Les voyages collectifs d'élèves à destination de pays dans lesquels l'entrée est soumise à visa nécessitent de recueillir préalablement un avis sur la situation générale du pays concerné et sur les éventuels problèmes que risquerait de rencontrer l'organisation du séjour (cf. circulaire n° 86-317 du 22 octobre 1986).

D'autres pays, à caractère sensible ou considérés "à risque", peuvent justifier des mêmes informations.

Démarches

Il convient de consulter régulièrement la page « conseils aux voyageurs » du site du Ministère des Affaires Etrangères.

Au besoin, l'avis du Ministère des Affaires Etrangères sera demandé directement par les services du Rectorat, trente jours au moins avant la date prévue du départ.

Texte de référence: Circulaire du 20/08/76 (critères pédagogiques, sélection des élèves, encadrement, ordre de service: circulaire du 16/09/74, responsabilité/loi du 5 avril 37: notion de faute de surveillance et transfert de responsabilité, ordonnance du 4/02/59)

Texte de référence: Circulaire du 12/06/79 (5 jours pris sur le temps scolaire, allègement procédures envisagé)

4. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Réaliser un échange franco allemand

Afin de promouvoir les relations entre l'Allemagne et la France et de faciliter les échanges scolaires entre ces deux pays, l'OFAJ octroie chaque année des subventions aux écoles et aux établissements scolaires publics et privés qui réalisent des échanges avec des établissements allemands

Publics cibles

Tous les établissements scolaires premier et second degré

Objectifs

- Réaliser des échanges en réciprocité dans le cadre d'un projet pédagogique
- Encourager l'apprentissage de la langue allemande
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.
- Échanges se déroulant dans la localité de l'établissement partenaire ou en tiers lieu

Modalités

La DAREIC reçoit régulièrement des demandes d'établissements allemands en recherche de partenaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Voir les nouvelles directives de l'OFAJ disponible sur notre site.

Après l'échange : Envoi des dossiers décompte de subvention tiers lieu avec compte rendu de la rencontre et RIB de l'établissement à la Dareic pour transmission à l'OFAJ

Partenaires

OFAJ : (office franco-allemand pour la jeunesse) : <http://www.ofaj.org>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Jean Philippe Cretin : jpcretin.ac-dijon@orange.fr

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Partenariats éducatifs Comenius

Il s'agit à travers ce type de projets de développer la coopération entre les élèves et les enseignants d'au moins trois pays d'Europe sur un thème commun.

Exceptionnellement, ils peuvent être bilatéraux dans le cas de projets orientés vers les langues et comprenant des échanges de classe.

Ils doivent tous impliquer un minimum de mobilités d'élèves et de personnels (pas d'obligation pour le primaire et l'enseignement spécialisé).

Publics cibles : Tous les établissements scolaires d'enseignement général, technique et professionnel, de la maternelle à la terminale

Objectifs

- Développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, développement durable, patrimoine culturel, lutte contre l'échec scolaire, etc...
- Durant deux années, les établissements scolaires de différents pays européens participent à un projet commun et rencontrent leurs partenaires lors de réunions, de visites et d'échanges

Modalités

- Durée : Deux ans.
- Zone géographique : Pays de l'union européenne, Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein
- Financement : Budget forfaitaire variable en fonction du type de partenariat (de 9000 € à 25.000 €) et accordé à chacun des partenaires.
- Deux types de partenariats : multilatéral et bilatéral

Les partenariats multilatéraux impliquent des établissements d'au moins trois pays participants. Les thématiques peuvent être axées sur les centres d'intérêt des élèves ou sur des questions éducatives et la gestion d'un établissement scolaire.

Les partenariats bilatéraux développent des projets linguistiques comportant deux échanges réciproques de classes d'une durée minimale de 10 jours chacun destinés à des élèves âgés d'au moins 12 ans. Seulement 10% des projets financés sont des projets bilatéraux.

Procédure : Date limite de dépôt des dossiers : en général courant février

- Télécharger le dossier de candidature et le compléter en ligne
- Télécharger la fiche d'avis hiérarchique
- Envoi : 1 original + 2 copies à l'Agence Europe Education Formation France + 1 copie à la DAREIC + avis hiérarchique dûment rempli

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : <http://www.europe-education-formation.fr>

Contact à la DAREIC : Gilles Jocelyn Tallet : gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

6. Accueil d'un assistant européen

Les assistants linguistiques Comenius permettent à une école ou à un établissement d'initier ses élèves à la culture et à la langue du pays dont l'assistant est originaire tout en améliorant l'apprentissage des langues vivantes enseignées habituellement.

Publics cibles

Tous les établissements de la maternelle à la terminale

Objectifs

- Initier les élèves à une nouvelle culture
- Développer ou implanter des projets E twinning ou des partenariats scolaires Comenius
- Renforcer la dimension européenne dans l'établissement
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.

Modalités

- Durée de l'accueil : de trois mois à une année scolaire entière
- Zone géographique : Pays de l'union européenne, Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein

Procédure :

- télécharger le dossier de candidature sur <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Comenius/Form2009-AccueilAssistant.doc> et la fiche d'avis hiérarchique sur le site de la DAREIC
 - Date limite d'envoi : 30 janvier
- 1 original + 2 copies à l'Agence Europe Education Formation France
- 1 copie à la DAREIC + avis hiérarchique dûment rempli

CONTACT : gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

7. Accueillir un européen dans son établissement

Organisation d'une visite d'étude pour les professionnels de l'éducation et la formation

Une visite d'étude est une rencontre de courte durée (entre trois et cinq jours) d'un petit groupe de spécialistes et décideurs représentant différents publics de l'éducation et/ou de la formation professionnelle, venant de différents pays européens. Ce groupe est habituellement de 10 à 15 participants .

Profil de l'organisateur :

- capacité d'animation d'un groupe multinational ;
- maîtrise de la langue de travail annoncée pour la visite ;
- capacité de gestion du programme (objectifs, déroulement), du budget et de la logistique de la visite ;
- connaissance avérée du système d'éducation et/ou de formation professionnelle présenté et du thème de la visite ; · aptitude à comprendre les attentes

Objectifs

En 2010-2011, la France souhaite donner la priorité, entre autres, à des visites d'étude portant sur l'orientation à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Par ailleurs, les thématiques de ces visites se rapporteront à chacun des 4 axes retenus pour la coopération européenne dans la résolution sur l'orientation adoptée le 21 novembre 2008 :

- favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie (axe 1),
- faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation (axe 2),
- développer l'assurance qualité dans les services d'orientation (axe 3),
- encourager la coordination et la coopération des différents acteurs au niveau national, régional et local (axe 4).

Modalités

L'organisateur est tenu d'assurer :

- l'organisation et le suivi de l'hébergement des participants (à la charge financière de ces derniers, bénéficiaires d'une bourse de visite d'étude octroyée par leur agence nationale) ;
- la diffusion auprès des participants de l'information sur la composition du groupe, les conditions matérielles, le programme détaillé et les contenus de la visite (au moins trois mois avant le début de la visite) ;
- les conditions matérielles permettant au groupe de rédiger son rapport commun ;
- la permanence d'un membre de l'équipe d'accueil auprès du groupe.

Financement :

Déterminée lorsque la visite est définitivement acceptée, la contribution contractuelle de l'agence Europe-Education- Formation France à l'organisation d'une visite d'étude peut atteindre 4000 euros. Chaque participant est par ailleurs bénéficiaire d'une bourse octroyée par son agence nationale pour ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Dépôt des candidatures :

- La candidature s'effectue par voie électronique (il est demandé, en outre, d'envoyer un exemplaire signé par le responsable légal de l'organisme à l'agence Europe-Education-Formation France, et une copie à la DAREIC).
- Le formulaire de candidature, accompagné d'un guide d'aide à la candidature, est disponible sur le site Internet de l'agence Europe-Education-Formation France à l'adresse suivante : <http://www.europe-educationformationfr/transversal.php>
- Date limite d'envoi électronique des candidatures : 30 septembre 2009

Partenaires

Pour plus d'informations : site Internet de l'agence 2e2f : <http://www.2e2f.fr/transversal.php>
site du CEDEFOP : <http://studyvisits.cedefop.europa.eu/index.asp>

Contact : gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

8. Réaliser un projet d'éducation au développement et à la solidarité internationale

L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier.

Elle entend donner aux jeunes des clés pour mieux s'orienter dans le monde dans lequel ils vivent et mieux analyser la multiplicité d'informations auxquelles ils sont confrontés.

Elle contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'effectuer dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines.

Elle s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants, tels que les itinéraires de découverte au collège, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel et les actions éducatives inscrites dans les projets d'école et d'établissement.

Publics cibles : Tous les établissements du premier et second degré

Objectifs

- Comprendre les interdépendances Nord Sud dans le processus de mondialisation ;
- Changer, dès le plus jeune âge, un regard sur les pays du Sud ;
- Comprendre la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles ;
- Réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire et les traduire dans des actions de formation.

Modalités

L'éducation au développement est une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. Sa démarche pédagogique peut se résumer par la formule : s'informer - comprendre – agir, éléments constitutifs de l'apprentissage de la citoyenneté.

L'année scolaire est marquée par des temps forts qui constituent autant d'opportunités de mettre en valeur initiatives et projets :

Octobre : la Journée mondiale de l'alimentation et la campagne Alimenterre pour une agriculture viable et durable (<http://www.alimenterre.org>).

Mi-novembre : la Semaine de la solidarité internationale (<http://www.lasemaine.org>).

Avril : la Semaine du développement durable
(<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>).

Avril : la Semaine mondiale de l'éducation relaie la Campagne mondiale pour l'éducation (<http://www.solidaritelaique.asso.fr>).

Tout au long de l'année, la campagne "Demain le monde..." (<http://www.demain-le-monde.org>).

Contact à la DAREIC : Les délégués départementaux

Mary MONTAGNE : mary.montagne@wanadoo.fr

Denise BOUSQUET : denisebousquet@hotmail.fr

André HULNET : andre.hulnet@wanadoo.fr

9. Participer à des actions ponctuelles autour de dates repères

Tout au long de l'année scolaire, les équipes pédagogiques et les élèves peuvent s'impliquer dans des activités ponctuelles orientées vers l'Europe et l'International.

- **JOURNEE EUROPEENNE DES LANGUES** : 26 septembre

Cette journée est l'occasion de faire participer des jeunes à des activités autour de la diversité linguistique, de l'apprentissage des langues, du plurilinguisme.

- **SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE** : 17 au 25 novembre

L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue une composante pérenne et fondamentale de la formation des jeunes. À ce titre, elle est partie prenante de trois des sept composantes du "socle commun de connaissances et de compétences" que tous les jeunes doivent avoir acquis à l'issue de leur scolarité obligatoire. Elle s'inscrit donc au coeur des missions de l'école et participe résolument de l'éducation à la citoyenneté.

- **JOURNEE FRANCO- ALLEMANDE** : 22 janvier

En commémoration du traité de l'Élysée, le 22 janvier est chaque année la « journée franco-allemande ». La semaine entourant cette date a été désignée « semaine franco-allemande ». L'occasion pour les écoles et les établissements du second degré d'organiser des activités autour de la langue du partenaire.

- **SEMAINE DE LA LANGUE FRANCAISE** : 16 au 23 mars

La semaine de la langue française permet, à l'occasion de la journée internationale de la francophonie (20 mars), de célébrer la langue fédératrice d'un espace culturel commun à tous les francophones. Cette semaine vise à renforcer, fédérer et valoriser un large éventail d'initiatives en direction des publics scolaires.

- **PRINTEMPS DE L'EUROPE** : 25 mars au 9 mai

Organisé depuis l'année 2003 par la commission européenne, le printemps de l'Europe est une opération pédagogique qui consiste à organiser dans les établissements d'enseignement secondaire des actions d'information sur l'Europe. Cette manifestation a pour but de familiariser les jeunes européens avec les développements de l'Union, ses valeurs, le fonctionnement de ses institutions, et d'approfondir dans les esprits le sens de l'identité européenne.

- **JOURNEE DE L'EUROPE** : 9 mai

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères de la France, propose une nouvelle organisation de l'Europe ayant pour but le maintien de relations pacifiques entre les différents pays européens. Ce discours, désormais appelé communément « déclaration Schuman », est considéré comme l'acte de naissance de l'Union européenne. Pour rendre hommage à cette déclaration, le 9 mai a été décrété « Journée de l'Europe ». Avec la monnaie unique (l'euro), le drapeau, l'hymne et maintenant la devise, le 9 mai représente un des symboles forts de l'Europe.

10. Participer à un concours

Fondation Robert-Bosch « On y va - auf geht's »

La fondation Robert Bosch offre une bourse aux meilleurs projets d'intérêt public proposés par un établissement du 1er ou du 2nd degré.

Les projets doivent impérativement être basés sur un engagement civique et proposer des solutions à des thèmes de la société actuelle (santé, éducation, liens intergénérationnels, etc.).

« Deutsch, ich bin dabei ! (L'allemand, je suis pour !)

Un concours, réalisé dans le cadre des échanges franco-allemands, destiné aux classes d'allemand des écoles primaires (CE2 – CM1).

Les participants sont invités à réaliser, en classe, une production vidéo, sous forme de DVD, d'une durée maximale de 5 minutes

« Dessine-moi la paix »

Dans le cadre de l'initiative Le Voyage pour la Paix, un concours ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles primaires, les collèges et les lycées est organisé.

Les participants sont invités à réaliser une création, de manière collective ou individuelle, sur le thème « Dessine-moi la Paix ». Le support utilisé peut être une image fixe (dessin, affiche, collage, bande dessinée...) ou une image animée (vidéo, clip, court métrage...).

« Raconter une histoire en langue étrangère »

Dans le cadre des nouveaux programmes de langues étrangères pour l'école primaire et la mise en oeuvre du cadre européen commun de référence pour les langues, le site PrimLangues propose un projet innovant, interdisciplinaire (langue, arts plastiques et Tice) : Inventez, écrivez, illustrez et enregistrez une histoire en langue étrangère.

La participation à ce concours est exclusivement réservée aux classes de cycle 3 de l'école élémentaire.

On proposera à la classe d'écrire une histoire inventée et de l'illustrer. Elle sera racontée en langue étrangère sous forme d'enregistrement audio par un ou plusieurs élèves. A l'appui de cette activité d'expression orale, les élèves sont invités à réaliser des illustrations et des textes d'accompagnement.

Pour tous les concours Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr

11. Développer ses compétences professionnelles à l'étranger Actions de formation continue en Europe – COMENIUS

La mobilité des personnes est un volet important du programme COMENIUS et permet aux membres du personnel éducatif (enseignant et non enseignant) de participer à des cours de formation, de suivre des visites d'étude thématiques, de préparer des activités de mobilité, de partenariat scolaire, de projets ou de réseaux.

Elles permettent d'effectuer une période de formation à l'étranger et peuvent prendre la forme de cours de formation, de stages d'observation en établissements scolaires et/ou en entreprises (ONG, autorité publique.....) ou de participer à un séminaire, une conférence se déroulant dans un autre pays européen.

Elles peuvent aussi être l'occasion de nouer des contacts en vue de l'élaboration d'un projet Comenius, ou peuvent être réalisées dans le cadre d'un projet.

Publics cibles

Tous les personnels des 1er et 2nd degrés : enseignement, éducation, direction, orientation, inspection ...

Objectifs

- Améliorer ses pratiques professionnelles ;
- Rencontrer des partenaires européens ;
- Mise à jour des connaissances.

Modalités

- D'une durée de 1 à 6 semaines, ces bourses permettent :
 - de participer à une session de formation inscrite au catalogue européen. Les stages concernent tous les thèmes et disciplines, cycles et métiers d'éducation ;
 - d'effectuer un stage d'observation en établissement et/ou en entreprise ;
 - de participer à des séminaires, conférences, etc.
- Le dépôt des candidatures se fait en ligne sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>).

Partenaires

Agence Europe Éducation Formation France
Site : <http://www.2e2f.fr>

Contact à la DAREIC gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

12. Développer ses compétences professionnelles à l'étranger. Stages d'été : Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Les stages linguistiques d'été à l'étranger sont des stages de formation continue. Ils se déroulent en général en Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Portugal, Royaume uni et d'autres pays du monde (Chine, pays arabe...)

Publics cibles

- Professeurs des écoles et aux instituteurs qui sont habilités et enseignent une langue vivante étrangère ;
- Professeurs de langues vivantes des établissements publics de l'enseignement secondaire (collèges, LEGT et LP) ;
- Professeurs en charge de l'enseignement d'une discipline non linguistique en section européenne.

Objectifs

- Perfectionnement linguistique ;
- Réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues ;
- Mise à jour des connaissances culturelles.

Modalités

Durée : une à deux semaines durant les congés d'été.

Financement : en général, les frais d'enseignement et d'hébergement sont pris en charge, les frais de transport sont à la charge des stagiaires.

Ils se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils commencent au plus tôt fin juin et s'achèvent au plus tard fin août.

- Choisissez votre stage suivant votre statut : stages destinés aux professeurs des écoles / stages destinés aux professeurs du second degré
- Téléchargez le dossier d'inscription, en veillant à sélectionner le dossier correspondant à votre situation, deux formulaires distincts (pour le primaire et pour le secondaire)
- Complétez le dossier, conservez-en une copie et remettez l'original à votre directeur d'école ou chef d'établissement qui doit y reporter son avis et le viser
- Votre directeur d'école ou chef d'établissement transmet ensuite votre dossier par la voie hiérarchique afin qu'il soit revêtu de l'ensemble des avis requis avant de parvenir à votre IA-DSDEN ou à votre rectorat. Les services rectoraux le transmettent ensuite au CIEP qui procèdent au classement et prépare la tenue des commissions de sélection afférentes.
- Consultez le BOEN spécial paraissant généralement en novembre.

Partenaires : CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques)

Site : <http://www.ciep.fr/stageslinguistic/index.php>

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr
marie.delahaye@ac-dijon.fr

13. Travailler un an ou plus à l'étranger

Programme Jules Verne

Dans le contexte d'ouverture internationale et d'intégration européenne, ce programme de mobilité internationale est proposé à des enseignants titulaires du premier et second degré de l'enseignement public. Il offre la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays en partant vivre et enseigner hors de France pour une année scolaire complète.

Publics cibles : Tout les enseignants titulaires, exerçant dans des établissements publics du 1er et 2nd degré.

Objectifs

- Participer à la vie d'un établissement scolaire européen ou étranger et pratiquer la pédagogie et les méthodologies d'enseignement des autres systèmes éducatifs (dispositifs d'accompagnement des élèves, procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement, etc.).
- Parfaire les compétences linguistiques pour s'investir au retour dans l'enseignement des langues à l'école primaire et des disciplines non linguistiques (D.N.L.) en langue étrangère dans le secondaire.
- Effectuer une mobilité en immersion dans un pays partenaire afin de s'imprégner de la culture et de la civilisation du pays d'accueil.

Modalités

- La présentation du programme ainsi que les formulaires de candidature, distincts pour l'enseignement primaire et pour le secondaire, sont téléchargeables au format A4 sur les pages DAREIC du site académique (www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international).
- Les enseignants sélectionnés restent attachés à leur administration et ont une double tutelle hiérarchique, française et locale. Ils restent titulaires de leur poste pendant le temps de leur mise à disposition.
- Les enseignants resteront ainsi en position d'activité, demeureront dans leur corps d'origine et continueront à percevoir la rémunération correspondante à leur corps et grade.
- Les frais de transport aller et retour entre les lieux d'exercice de l'enseignant en France et celui de l'établissement d'accueil à l'étranger seront pris en charge par l'académie sur la base du tarif le plus avantageux.
- Chaque enseignant recevra une lettre de mission qui précisera, dans le cadre de son affectation, les termes de l'accord passé entre son établissement et celui d'accueil ainsi que tous les éléments d'information concernant sa position administrative, sa rémunération, et son service d'enseignement.

Partenaires

- Ministère des affaires étrangères et européennes
- Ministère de l'Education nationale
- Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Contact à la DAREIC relations.internationales@ac-dijon.fr

14. Travailler un an ou plus à l'étranger. Échanges poste pour poste

Enseignants du premier degré au Québec

- Les professeurs des écoles, titulaires de leur poste dans un établissement public du premier degré, de la classe de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année, désireux d'échanger leur poste pendant toute une année scolaire avec un homologue québécois, sont invités à télécharger la notice de candidature sur le site du CIEP: <http://www.ciep.fr/echposte/quebec.php>
- Les conditions de participation à ce programme ainsi que les modalités d'instruction et de transmission des dossiers sont également consultables à cette même adresse.

Enseignants du premier degré en Allemagne

Ce programme, mis en oeuvre par la Direction Générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO), vise à permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles titulaires motivés pour assurer, à leur retour en France, un enseignement dans la langue allemande et à faire bénéficier les élèves français en l'absence du maître français d'un enseignement assuré par des enseignants allemands.

Il vise également à renforcer l'ouverture de l'école à la dimension internationale et à créer des conditions favorables de partenariats.

Les modalités sont décrites dans un encart « échanges et actions de formation à l'étranger » paraissant chaque année au BOEN dans le courant du mois de novembre, décembre.

Plus d'informations sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm>

Partenaires

- CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques)
- DGESCO (Ministère de l'éducation nationale)
- Nos régions partenaires :
 - Land de Rhénanie Palatinat (Kultusministerium)
 - Badenwürttemberg

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr

15. Travailler un an ou plus à l'étranger. Postes dans un lycée français AEFÉ à l'étranger

Il s'agit de postes d'enseignants dans un établissement français relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Publics cibles

Tout personnel titulaire du 1er et 2nd degré (ancienneté minimum requise dans le dernier poste en France de 3 ans).

Modalités

Modalités de candidature selon les indications du BOEN paraissant généralement en septembre. En savoir plus : site du Ministère de l'éducation nationale:
<http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detachea-l-etranger.html>

Postes dans les établissements de la Mission Laïque

Uniquement pour les postes dans des établissements non conventionnés AEFÉ (les candidats à un poste dans les établissements de la Mission Laïque Française conventionnés avec l'AEFE se reporteront aux procédures propres à l'AEFE. Néanmoins ils feront parvenir à la MLF, pour information, un double de leur dossier de candidature).

Publics cibles

Tout personnel d'enseignement ou d'encadrement titulaire du MEN au moment du dépôt de la candidature.

Modalités

- Durée : Maximum 6 ans dans le même poste.
- Financement : Rémunération correspondant à l'indice de l'agent + indemnités à sujétion spéciale en fonction de la destination (coût de la vie, éloignement, pénibilité...).
- Procédure : Attendre la publication de l'annonce au BOEN, généralement début septembre puis saisie du formulaire en ligne sur le site de la Mission Laïque possible de mi-septembre à la mi-janvier de l'année suivante. Néanmoins l'envoi des pièces justificatives complémentaires s'effectue par la poste. Pour les personnels d'encadrement et administratifs les délais sont plus courts et un dossier papier doit être transmis à la mission laïque par la voie hiérarchique avant la mi-octobre. La liste des postes disponibles est à consulter sur le site de la Mission Laïque : <http://www.mlfmonde.org/> dès la mi-novembre.

Partenaires

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Site : www.aefe.diplomatie.fr

Mission Laïque Française

Site : www.mlfmonde.org

Contact à la DAREIC relations.internationales@ac-dijon.fr

16. Travailler un an ou plus à l'étranger. Programme CODOFIL en Louisiane

Dans le cadre des accords de coopération linguistique et culturelle entre la France et la Louisiane en matière d'éducation, de promotion de la langue et d'échanges culturels et audiovisuels, il existe un programme d'échange de professeurs.

Publics cibles

- Professeurs des écoles et aux instituteurs,
- Professeurs certifiés, agrégés ou assimilés d'anglais, d'arts plastiques, d'éducation physique et sportive, d'espagnol, d'histoire et géographie, lettres modernes, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, technologique,
- Professeurs de français langue étrangère

Objectifs

- **Contribuer au développement du français en Louisiane,**
- **Permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français afin qu'ils soient capables, à leur retour en France, d'assurer l'enseignement de l'anglais à l'école primaire,**
- **Permettre aux diplômés de FLE de parfaire leur expérience d'enseignant en français langue étrangère,**
- **Donner aux enseignants l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.**

Modalités

- Inscription sur la liste des candidats au programme (inscription en ligne),
- Téléchargement des formulaires de candidature correspondant à votre statut,
- Envoi du formulaire de candidature correspondant à votre statut complété au CIEP,
- Envoi de l'original du formulaire de candidature imprimé, par la voie hiérarchique,
- Participation aux entretiens de sélection pour les candidats pré sélectionnés (mars)
- **RAPPEL:** pour les titulaires du MEN, aucun recrutement n'est possible en l'absence d'avis favorable de l'Inspecteur d'académie (pour les professeurs des écoles et instituteurs), ou du Recteur (pour les professeurs agrégés, certifiés et assimilés).
- Consulter le BOEN (décembre ou janvier)

Partenaires

- Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL),
- Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE),
- Centre international d'études pédagogiques (CIEP),
- Ministère de l'Éducation nationale.

Contact à la DAREIC : relations.internationales@ac-dijon.fr

17. Travailler un an ou plus à l'étranger. Postes du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Il s'agit de postes de coopération culturelle, scientifique, linguistique ou éducative. Les emplois sont essentiellement des postes de coopérants et d'assistants techniques. Une expérience préalable d'expatriation et de fonctions de responsabilités est souhaitée ainsi que des connaissances en langues étrangères.

Publics cibles

Tout personnel d'enseignement ou d'encadrement

Modalités

- Durée : deux ans de détachement + une année dans le même pays, éventuellement second détachement à la suite sur un autre poste.
- Financement : Rémunération correspondant à l'indice de l'agent + indemnités à sujétion spéciale en fonction de la destination (coût de la vie, éloignement, pénibilité...).
- Procédure : Candidature électronique selon indications du BOEN à ce sujet (paraît généralement en juillet), date limite de saisie des dossiers : mi-septembre. Consulter régulièrement le site afin de connaître les différentes transparences (7 à 8 entre novembre et mai).
- En savoir plus : site du Ministère de l'éducation nationale
<http://www.afet.education.gouv.fr>

Partenaires

MAEE (Ministère des affaires étrangères et européennes)
Site : www.diplomatie.gouv.fr

Contact à la DAREIC relations.internationales@ac-dijon.fr

18. Observer d'autres systèmes éducatifs Participation à une visite d'étude pour les professionnels de l'éducation et la formation

Financé par l'Union européenne, le but de ce programme est de permettre aux participants d'améliorer leurs connaissances des systèmes d'éducation et de formation professionnelle des États membres de l'Union européenne.

Publics cibles

- . personnels d'encadrement du système éducatif, chefs d'établissement, corps d'inspection, formateurs, responsables d'orientation, conseillers d'orientation, conseillers en formation continue, gestionnaires des établissements ...
- . les spécialistes et décideurs de la formation professionnelle : responsables de centres de formation, partenaires sociaux, organismes professionnels.....

Objectifs

- . **observer, échanger des pratiques avec des homologues européens**
- . **démultiplier, diffuser, améliorer, mettre en pratique de nouvelles méthodes**
- . **renforcer des processus de coopération éducative ou de formation professionnelle**

Modalités

. Thèmes des visites : les systèmes éducatifs et leurs valeurs, les acteurs de l'éducation (élèves, enseignants, parents), l'enseignement (curriculum et outils d'enseignement), l'école et son environnement, les langues et les statistiques sur l'éducation, l'inter connaissance des systèmes de formation.

. L'intérêt de ces visites : les prolongements qu'elles doivent susciter et faciliter, en l'occurrence la mise en place de partenariats pour développer des projets européens (partenariats scolaires, placements ou échanges Leonardo ou tout autre projet de coopération européenne). Chaque visite réunit généralement 10 à 12 participants de différents pays européens. Une visite d'étude, c'est un thème, un pays, une date, et une langue de travail.

D'une durée de 1 à 6 semaines, ces bourses permettent : de participer à une session de formation inscrite au catalogue européen. Les stages concernent tous les thèmes et disciplines, cycles et métiers d'éducation ; d'effectuer un stage d'observation en établissement et/ou en entreprise ; de participer à des séminaires, conférences, etc.

Le dépôt des candidatures se fait en ligne sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>).
Durée : environ 5 jours.

Financement : 1000 euros en moyenne.

Procédure

1. Recherche de visites d'étude : consulter le catalogue de visites d'étude

2. La saisie des candidatures s'opère uniquement en ligne sur le site de l'Agence Europe Education Formation

France, en créant votre compte utilisateur sur ce site que vous activerez lors de l'inscription en ligne et qui vous permettra de recevoir les publications de l'agence ainsi qu'une information ciblée.

3. Après votre saisie en ligne, envoyer obligatoirement la version papier à l'agence, en 3 exemplaires, à l'attention de Christelle Pen.

Date limite de candidature : fin mars début avril pour des visites d'étude se tenant entre septembre et juin de l'année scolaire suivante.

En savoir plus : <http://www.europe-education-formation.fr/transversal-cooperation.php>

Partenaires

Agence Europe Education Formation France Site : <http://www.2e2f.fr>

Contact à la DAREIC gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

19. Se former à l'ouverture européenne et internationale avec la DAREIC Stage PAF et autre

La DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération) informe, conseille, aide et accompagne les écoles, les établissements, les personnels pour la mise en place de projets pédagogiques ou de projets personnels en direction de l'Europe ou de l'international.

Publics cibles

Tous les personnels d'enseignement, d'éducation, d'encadrement du 1er et du 2nd degré.

Objectifs

- . Connaissance des différents dispositifs et programmes
- . Accompagnement à la mise en place de projets
- Aide à la rédaction de dossiers de candidature
- . Recherche de partenaires

Modalités

- ☐ Dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF), la DAREIC, propose et met en place des actions de formation (stages académiques inscrits au plan académique de formation ainsi que des stages d'équipe).
- ☐ A la demande des établissements, elle anime des réunions de sensibilisation, d'information et d'aide au montage et à l'écriture de projets individuels et collectifs.
- ☐ La DAREIC organise des réunions d'information sur les dispositifs européens et internationaux pour valoriser ses compétences et ses actions

20. Valoriser ses actions

1. Label européen des langues

Concours annuel destiné à récompenser des initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Publics cibles

Tous les établissements d'enseignement scolaire

Objectifs

Valoriser des projets novateurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Modalités

Toutes les langues, européennes ou non, officielles ou régionales sont éligibles.

Télécharger le dossier de candidature sur le site de l'agence 2e2f <http://www.europe-education-formation.fr> et l'adresser en 3 exemplaires dont un original à agence Europe Education Formation France « label européen des langues » à l'attention de Marie Barrachina 25, quai des Chartrons, 33080 Bordeaux

Date limite de candidature : 30 septembre 2009.

Plus d'informations : <http://www.europe-education-formation.fr/label-langues.php>

2. Label E Quality

Ce label a pour but d'identifier et de valoriser les projets de qualité dans les programmes de partenariats COMENIUS et GRUNDTVIG selon les critères suivants :

- . Innovation
- . Résultats et apports des projets
- . Qualité dans la mise en oeuvre et la conduite de projet
- . Pérennisation

Publics cibles

Établissements inscrits dans un partenariat européen et ayant mené leur projet à leur terme tous les établissements d'enseignement scolaire

Objectifs

Reconnaissance de votre projet européen au sein de votre établissement mais aussi à l'extérieur de votre établissement ;

Autorisation d'utiliser le logo européen du label pour la promotion de votre projet et des résultats obtenus ;

Visibilité de votre projet auprès des médias, des collectivités territoriales, des corps d'inspection, ...

Modalités

Candidature en ligne

Envoyer à l'Agence Europe Education Formation France la version imprimée signée par l'autorité hiérarchique.

Plus d'informations : <http://www.europe-education-formation.fr/agence-equality.php>

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : www.europe-education-formation.fr

Contact à la DAREIC : gilles-jocelyn.tallet@wanadoo.fr

DISPOSITIF POUR LES ELEVES

Étudier à l'étranger

Bourses de projet à l'étranger

Bourses Zellidja

Il s'agit de bourses de voyage offertes à des jeunes de 16 à 20 ans qui s'engagent à accomplir seuls un voyage avec des ressources modestes. Ils doivent en outre remettre à l'issue de leur expérience un rapport final d'étude.

Public concerné : jeunes de 16 à 20 ans de lycée et lycée professionnel

Durée : minimale un mois

Zone géographique : Tous pays

Financement : jusqu'à 1000 € selon la durée du voyage et la destination.

Procédure : Dépôt des dossiers avant fin janvier de chaque année.

Site web : <http://www.zellidja.com>

Bourses Charles de Gaulle

Ces bourses individuelles permettent à des élèves de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel d'entreprendre un projet d'étude spécifique au cours d'un séjour de 4 semaines en famille d'accueil au Royaume Uni.

Public concerné : tout élève de lycée et lycée professionnel français et du Royaume Uni âgés de 17 à 19 ans

Zone géographique : Royaume Uni

Durée : 4 semaines

Procédure : dépôt des dossiers avant fin janvier chaque année.

Les dossiers doivent être retirés et renvoyés à :

British Council Education and training group

Norwich union house

7 Fountain street

BELFAST BT1 5G

Echanges individuels d'élèves en Allemagne

Programme Romain Rolland (Echange Bourgogne Rhénanie Palatinat)

Le programme s'adresse à des élèves de 3^{ème}

Ce programme s'adresse à des élèves motivés, autonomes et possédant un haut degré de tolérance.

Leurs connaissances en langue allemande doivent leur permettre de suivre les cours dans l'établissement d'accueil et de participer à la vie familiale avec profit.

Les élèves de 3^{ème} LV1 ou LV2 de toute l'Académie de Dijon reçoivent des correspondants du Land de Rhénanie-Palatinat pour une durée de **deux semaines** et se rendent pour la même durée chez leur correspondant.

Les élèves préparent leur dossier en **4 exemplaires** et renseignent **la fiche individuelle** qu'ils agrafferont sur le premier dossier en classe de 4^{ème}.

Les dossiers de candidature devront être arrivés au Rectorat avant 2010.

Adresse d'envoi des dossiers par les établissements:

Rectorat de Dijon

Dareic

51, rue Monge

21000 Dijon

Contact : roland.desmonet@gmail.com

Programme Brigitte Sauzay

Il s'agit d'échanges scolaires individuels basés sur la réciprocité permettant d'effectuer un séjour d'environ trois mois dans un établissement allemand partenaire. Le choix de la période est laissé à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève assiste aux cours dans l'établissement partenaire obligatoirement pendant 6 semaines.

Ce programme permet un approfondissement de la langue allemande.

Public concerné : élèves de la 4^{ème} à la première.

Durée : 3 mois (exceptionnellement le séjour peut être réduit à 8 semaines complètes).

Financement : subvention forfaitaire pour frais de voyage.

Procédure : les demandes peuvent être déposées toute l'année.

Voir le site des RI

1- Retrait de la demande de subvention

2 - Eventuellement, retrait du dossier "écoles-familles" pour envoi à l'établissement d'accueil.

3 - Transmission à la DAREIC du formulaire de demande de subvention, avec le RIB du responsable légal, sous couvert du chef d'établissement, au moins 4 semaines avant le départ de l'élève.

4 - La subvention est versée après l'échange, sur présentation d'un compte rendu de l'élève sur son séjour et d'une attestation de présence aux cours de l'établissement d'accueil.
Plus d'informations sur le programme Sauzay: BO n° 34 du 11 septembre 2008

Contact : relations.internationales@ac-dijon.fr

Programme Voltaire

Ce programme d'échanges scolaires individuels basés sur la réciprocité s'adresse à des élèves motivés, autonomes, curieux et ouverts ayant un bon niveau scolaire.

Il permet d'acquérir une maîtrise approfondie de la langue allemande et d'améliorer la connaissance de la culture du pays partenaire.

Public concerné : Elèves de seconde exclusivement

Durée : 6 mois (début mars à fin août).

Financement : Forfait voyage + bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel.

Procédure :

- 1- Dossier de candidature à télécharger, à remplir en 4 exemplaires.
- 2- Joindre le R.I.B. du responsable légal.
- 3 - Les dossiers complets des candidatures constitués en concertation avec la famille de l'élève, le professeur d'allemand et l'équipe pédagogique seront transmis à la DAREIC au plus tard à la mi-novembre.

Plus d'informations sur le programme Voltaire: BO n° 34 du 17 septembre 2009

Contact : relations.internationales@ac-dijon.fr

Echanges Heinrich HEINE

Mis en place dans le cadre de la certification en langue allemande, ce dispositif permet aux candidats à la certification de niveau B1 de participer à un échange individuel de plusieurs semaines (minimum trois dont deux au moins sur temps scolaire) avec un lycéen allemand. En retour, l'établissement d'origine de l'élève s'engage à accueillir dans les mêmes conditions le partenaire allemand. Le séjour en Allemagne devra s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé établi avec l'aide de l'équipe pédagogique en tenant compte des intérêts personnels de l'élève. Les frais de voyage et de séjour sont à la charge des familles

Procédure : Fiche de candidature (annexée au B.O.E.N.) à envoyer s/c du chef d'établissement en 4 exemplaires à la DAREIC

> En savoir plus : B.O.E.N n° 7 du 12 février 2009

Contact : relations.internationales@ac-dijon.fr

Stages en entreprise en Europe

En Allemagne

SFA – Echange de jeunes en formation professionnelle

Le Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle propose une aide financière pour permettre des échanges de jeunes en formation initiale ou continue entre la France et la République Fédérale Allemande.

Ce programme permet de contribuer à une meilleure formation professionnelle (connaissance des technologies utilisées, de la langue, ouverture sur les réalités économiques et sociales du pays partenaire). Il vise également à améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation professionnelle et à créer les conditions les plus favorables à la mobilité professionnelle en Europe.

Public concerné : Jeunes Français et Allemands en formation professionnelle initiale ou continue.

Durée : Entre 3 et 4 semaines.

Financement : Il couvre l'hébergement, les frais de voyage, le programme d'activités culturelles et préparation pédagogique de l'échange.

Procédure : Les dossiers de candidature sont à demander auprès du **SFA**) et à adresser sous couvert du chef d'établissement à la DAREIC qui procédera à l'évaluation et transmettra ensuite tous les dossiers au SFA.

Site web : <http://www.dfs-sfa.org/francaise/index.htm>

Bourses pour stages pratiques en Allemagne

Ces bourses sont attribuées pendant, ou à l'issue de la formation professionnelle (CAP, Bac PRO, BEP) et technologique (BTS). Ces stages permettent aux élèves d'élargir les connaissances professionnelles, interculturelles et linguistiques.

Public concerné : Jeunes de moins de 30 ans en cours ou à l'issue de formation professionnelle,

Durée : Minimum 4 semaines et jusqu'à 3 mois,

Financement : 300 € pour 4 à 5 semaines / 450 € pour 6 à 7 semaines / 600 € pour 8 à 9 semaines / 750 € pour 10 à 11 semaines / 900 € pour 12 semaines

Procédure : Inscription individuelle 3 mois avant le début du stage

Site web OFAJ : <http://www.ofaj.org/>

En Europe

Mobilité Leonardo pour des jeunes en formation professionnelle initiale

Site : <http://www.europe-education-formation.fr/leonardo.php>

Ces mobilités sont individuelles mais inscrites dans le cadre d'un projet Leonardo da Vinci déposé par l'établissement. Elles consistent en un placement individuel en entreprise dans au moins un pays d'Europe (hors France).

Voir le site de l'agence europe éducation formation France.

Séjours d'études d'élèves français (courte, moyenne et longue durée)

Bourses AEFÉ (Etudes dans un établissement français à l'étranger)

Les bourses AEFÉ s'adressent à des élèves de lycée et plus particulièrement de classes de première générale (ES,S ou L) et permettent d'aller passer une année scolaire dans un établissement français à l'étranger.

Public concerné : élèves de classes de première générale (dépôt des candidatures au cours de l'année de seconde).

Durée : une année scolaire.

Zone géographique : Lycées français de Londres, Dublin, Madrid, Lycée Barcelone, Munich, Vienne.

Financement : le montant de la bourse est versé directement au lycée français d'accueil qui reverse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

Procédure : Dépôt d'un dossier individuel de candidature dans le courant du deuxième trimestre de l'année scolaire, une première sélection est effectuée au niveau académique, une seconde au niveau national.

L'obtention de la bourse est conditionnée par un excellent niveau scolaire. Les conditions de ressources de la famille sont également prises en compte. Les élèves boursiers ont donc plus de chances et conservent le bénéfice de leurs bourses.

Les dossiers sont à renvoyer à la DAREIC sous couvert des chefs d'établissements. Les modalités sont décrites dans le BOEN N°18 du 06/05/04 (annexes incluses).

Contact : relations.internationales@ac-dijon.fr

Validation de l'année de seconde passée en Allemagne

Le plan de relance de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne prévoit que tout élève inscrit dans un établissement français et passant son année de seconde dans un établissement allemand en classe 10/11 verra son année validée en France si l'établissement allemand dans lequel il a été scolarisé l'a lui-même validée.

Objectifs : Cette mesure est destinée à encourager la mobilité des jeunes entre les deux pays et vise un objectif de formation générale, linguistique et culturelle.

Public concerné : Elèves germanistes de seconde.

Durée : une année

Procédure

Les familles intéressées auront à identifier avant la fin de l'année de 3ème l'établissement allemand susceptible d'accueillir l'élève.

L'élève devra obligatoirement être inscrit, avant son départ, en classe de seconde dans un établissement français.

Le séjour pourra débuter après signature par toutes les parties de la convention annexée au BOEN.

En savoir plus : B.O.E.N. n°44 du 30 novembre 2006.

Contact : relations.internationales@ac-dijon.fr